

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 31 AOUT 2018**

Présents : Mmes BOYAT Sylvie et DWORAK Bogéna

Mrs BOINNARD Cyril, DELERCE Olivier, DUPONT Éric, JOSSERAND Jean-François, MORAND Jean Claude et MUDRY Stéphane.

Excusés : Mr MENOUD Julien

Sylvie BOYAT se propose comme secrétaire de séance qui s'ouvre à 20 h 35.

-----

Le Compte-rendu de la séance du 20 juillet 2018 est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

**1. Mot du Maire :**

Le Maire Jean Claude MORAND présente l'ordre du jour.

**2. Antenne Orange :**

Monsieur le Maire informe le CM de l'emplacement du relais de téléphonie mobile de l'opérateur ORANGE.

Le CM donne un avis favorable concernant l'implantation et donne quitus au Maire afin d'engager toutes les démarches administratives nécessaires.

**3. Urbanisme :**

Le vendredi 10 août, la commission d'urbanisme s'est réunie pour étudier :

- Deux Déclarations Préalables :
    - VULLIEZ Colette, BOINNARD Laurence, MORALLET Maryse, MORALLET Michel et MORALLET Suzanne
- Lieu-dit : « Champs Marmo »
- Références cadastrales : B 1244 – 1245 – 1247 – 1250 – 1251
- Objet : Division en vue de constructions
- Observations :
- Places de parking : 3 par logements
  - Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
  - Raccordement au réseau collectif
  - Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
  - Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
  - Réseaux EDF et PTT en souterrain
  - Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
  - Taxe de branchement au réseau d'eau.
  - **En cas d'extension du réseau ERDF, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune).**
  - **Lors du partage, un échange de 32 m<sup>2</sup> sera fait avec la Commune ; Les frais de notaire concernant cet échange sera réparti à moitié entre les 2 parties.**
  - **Sur le lot détaché à bâtir (543 m<sup>2</sup>), une servitude de passage de 1 m est demandée afin de ne pas enclaver la parcelle n°1179.**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- COMTE Christiane

Adresse : 1309 Route de la Tassonnière

Références cadastrales :

Objet : Remplacement de tuiles translucides par un velux fixe.

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Deux Certificats d'Urbanisme :

- VULLIEZ Colette, BOINNARD Laurence, MORALLET Maryse, MORALLET Michel et MORALLET Suzanne

Lieu-dit : « Champs Marmo »

Références cadastrales : B 1244 – 1245 – 1247 – 1250 – 1251

Objet : Division en vue de constructions

Observations :

- Places de parking : 3 par logements
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Raccordement au réseau collectif
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- Un branchement Eau et EDF par maison sera fait ▪ Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
- Taxe de branchement au réseau d'eau.
- **En cas d'extension du réseau ERDF, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune).**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- VULLIEZ Colette, BOINNARD Laurence, MORALLET Maryse, MORALLET Michel et MORALLET Suzanne (CU b 074 271 18 B0013)

Lieu-dit : « Champs Marmo »

Références cadastrales : B 1244 – 1245 – 1247 – 1250 – 1251

Objet : Division en vue de constructions

Observations :

- Places de parking : 3 par logements
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Raccordement au réseau collectif
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- Un branchement Eau et EDF par maison sera fait ▪ Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
- Taxe de branchement au réseau d'eau.
- **En cas d'extension du réseau ERDF, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune).**
- **Sur le lot détaché à bâtir (543 m²), une servitude de passage de 1 m est demandée afin de ne pas enclaver la parcelle n°1179.**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

Le vendredi 17 août, la commission d'urbanisme s'est réunie pour étudier :

- Deux Permis de Construire :

- MUDRY Christelle et AUBERT Richard

Adresse : 414 Route des Meuniers

Références cadastrales : A 3074

Objet : Création d'une terrasse servant d'abri voitures non clos.

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- WISZNIEWSKI Laurent  
Lieu-dit : « Plan Burnier / Mûrion »  
Références cadastrales : D 452 – 450  
Objet : Création d'un garage avec reconstruction du sous-sol d'une terrasse et d'un chalet.  
Observations :
    - Places de parking : 3 par logements
    - Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
    - Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
    - Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
    - Réseaux EDF et PTT en souterrain
    - Un branchement Eau et EDF par maison sera fait ▪ Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
    - Taxe de branchement au réseau d'eau : 340 €
    - **En hiver, l'accès est dégagé en fin de parcours (vers 9 h.**
    - **L'intéressé devra mettre en place un dispositif d'assainissement autonome, suivant les directives de la communauté de communes.**
- Avis : Favorable en respectant les observations données.

Le vendredi 31 août, la commission d'urbanisme s'est réunie pour étudier :

- Un Permis de Construire :
  - LAWLER Christopher  
Lieu-dit : « Les Chosaux »  
Références cadastrales : A 2800 – 2802  
Objet : Construction de 2 chalets semi-enterrés avec toit plat végétalisé.  
Observations :
    - Places de parking : 3 par habitation
    - Un raccordement par habitation au réseau collectif
    - Taxe de raccordement aux égouts :
      - Chalet 1 : 4 760 €
      - Chalet 2 : 3 100 €
    - Un branchement d'eau par habitation
    - Un Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété par habitation
    - Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales
    - Taxe de branchement au réseau d'eau :
      - Chalet 1 : 340 €
      - Chalet 2 : 340 €
    - Réseaux EDF et PTT en souterrain
    - **En cas d'extension du réseau ERDF, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune).**
    - **Une régularisation cadastrale concernant la route des Perrières qui empiète sur la parcelle n°2800 sera réalisée :**
      - **Cession gratuite**
      - **Frais de géomètre et de notaire pris en charge par la Commune**
    - Dans le cadre du déneigement de la Route des Perrières, la Commune demande l'autorisation d'utiliser la servitude de 3 m afin d'évacuer la neige.

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Un Certificat d'Urbanisme :
  - MORAND Jean-Claude (indivision MORAND Marius) (Jean-Claude sort de la salle de conseil)
    - Lieu-dit : « Malaliutaz »
    - Références cadastrales : A 1991 – 1647
    - Objet : Constructions de 2 maisons individuelles
    - Observations :
      - Places de parking : 3 par habitation
      - Raccordement au réseau collectif Raccordement au réseau collectif (au regard n°239 ou au regard n°306 avec une pompe de relevage)
      - Taxe de raccordement aux égouts
      - Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
      - Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales
      - Taxe de branchement au réseau d'eau
      - Réseaux EDF et PTT en souterrain
  - Avis : Favorable en respectant les observations données.

#### **4. Bail d'habitation – Déclaration de cession d'un fonds de commerce :**

Monsieur le Maire donne les informations concernant les repreneurs de la Halte du Moulin.  
Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur le fonds de commerce.  
Un bail commercial sera signé devant notaire entre le Commune et les Gérants.

Concernant le Certificat d'Urbanisme pour la vente et le bail d'habitation, les avis sont favorables.

#### **5. Travaux réseaux secs 'Les Rosset' :**

Monsieur le Maire informe le CM que la traversée de la Route de la Tassonnière a été faite avant le goudronnage de cette voie par le Conseil Départemental.

Pendant la fermeture de la route de la Tassonnière, les travaux ont été faits sur la Route du Gerbaz.

#### **6. Conventions maitrise d'œuvre :**

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention de maitrise d'œuvre avec la société DAVIET pour :

- Les travaux d'eau 'Les Rossets' : 4 376 € TTC Délibération : vote : 8/8
- Source du Meney : 2 855 € TTC  
Délibération : vote : 8/8
- Route de la Jumbaz : 3 983 € TTC  
Délibération : vote : 8/8

Monsieur le Maire informe le CM que les travaux pour la route de la Jumbaz commenceront le mercredi 5 septembre 2018.

#### **7. Point sur les dossiers déposés au Conseil Départemental :**

Monsieur le Maire informe le CM des diverses subventions obtenues au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires, et remercie le département de la Haute-Savoie :

- Route de la Jumbaz : 20 000 €.
- Achat terrain vers école : 40 000 €.

#### **8. Point sur le dossier turbine hydroélectrique :**

Monsieur le Maire informe le CM du refus de subvention de la part de l'Etat pour ce dossier.

#### **9. Coupe de bois :**

Le CM valide la proposition de l'ONF pour la coupe dans la parcelle S (située à Saint Martin) : 110 m<sup>3</sup>.

#### **10. Contrat BOINNARD Lydia :**

Changement d'horaire de travail de Mme Lydia BOINNARD. Avenant au contrat de travail : 21/35<sup>ème</sup> au lieu de 27/35<sup>ème</sup>

Délibération : vote : 8/8.

#### **11. Source Meney :**

Le CM donne, à l'unanimité, pouvoir au Maire afin d'engager les démarches administratives pour le dossier de la source du Meney.

Dans la cadre du rôle d'eau, le rendement du réseau d'eau potable n'est pas celui attendu en rapport de l'état du réseau (refait à neuf).

Le CM décide de voir avec un organisme agréé afin d'analyser le réseau.

#### **12. Repas des Anciens :**

Le repas aura lieu avant la fin du mois de novembre.

#### **13. Questions diverses :**

- Pour répondre à la question de Grégoire Mudry concernant l'extinction des lampadaires la nuit, la réflexion est en cours.  
Afin de prendre les bonnes décisions, une rencontre avec le SYANE sera programmée.
- Monsieur Marc Loison signale que l'arbre de Geneviève Delerce entoure entièrement un lampadaire au Sey.  
Le CM prend note du problème.
- La société de chasse demande l'autorisation d'agrandir le local afin d'entreposer une chambre froide pour gérer les déchets (peaux, têtes, ...).  
Le CM n'est pas contre : un Permis de Construire est demandé.

Fin du conseil municipal : 22h50.